



**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR
sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

lundi 14 mai 2018 à 20h15

à la salle de l'Eglise Evangélique de la Perrausa à Saint-Martin

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2017**
- 2. Comptes 2017**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
- 3. Adhésion à la nouvelle association de communes pour le service des Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) : approbation des statuts y relatifs**
- 4. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**
- 5. Modification des statuts de l'Association de communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse**
- 6. Divers**

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'Assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Comptes de fonctionnement 2017

Compte	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	471'683.80	65'500.05	451'440.00	69'610.00	457'772.50	69'464.95
1 Ordre public	66'527.75	39'848.80	89'350.00	37'200.00	87'670.45	37'451.70
2 Enseignement et formation	1'196'105.00	88'287.70	1'261'740.00	98'160.00	1'213'737.20	122'966.05
3 Culte, culture et loisirs	140'967.10		158'140.00		154'727.85	
4 Sante	360'194.50	5'954.55	384'460.00	10'000.00	322'506.90	3'670.05
5 Affaires sociales	486'026.15	19'864.00	481'400.00	21'000.00	464'421.75	21'927.00
6 Transports et communications	324'596.10	53'059.20	353'700.00	16'000.00	261'944.50	20'257.05
7 Protection et aménagement de l'environnement	447'147.55	405'101.60	437'670.00	392'700.00	409'557.75	374'404.60
8 Economie	25'865.75	17'246.75	26'400.00	13'300.00	22'116.65	19'062.00
9 Finance et impôts	821'048.47	3'654'736.95	653'680.00	3'625'030.00	1'351'292.75	4'084'685.70
Totaux	4'340'162.17	4'349'599.60	4'297'980.00	4'283'000.00	4'745'748.30	4'753'889.10
Résultats	9'437.43			14'980.00	8'140.80	

Comptes des investissements 2017

Compte	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration					7'030.20	
2 Enseignement et formation					129'350.00	27'500.00
3 Culte, culture et loisirs	13'210.00					
6 Transports et communications	397'004.60	270'848.30	390'200.00	249'890.00	756'585.45	267'693.45
7 Protection et aménagement de l'environnement	375'547.40	197'439.45	720'000.00	332'600.00	418'584.30	26'342.35
9 Finance et impôts	3'240.00		30'000.00		435'934.45	139'235.95
Totaux	789'002.00	468'287.75	1'140'400.00	582'490.00	1'747'484.40	460'771.75
Résultats		320'714.25		557'910.00		1'286'712.65



Interruption Lausanne – Puidoux du 7 juillet au 26 août 2018

Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne – Puidoux-Chexbres ?

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous nos clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées.

Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne.

Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.



Service de substitution des trains régionaux.

→ Les lignes S4/S5/S9 Lausanne – Palézieux, ainsi que la ligne S7 Puidoux-Chexbres – Vevey seront remplacées par un service de bus



- Ligne **violette**
 - LS-PUN-CONV-PUI-MRL-PAL
- Ligne **orange**
 - LS-PUN-CONV-GRV-PUI-MRL-PAL
- Ligne **brune**
 - CONV-BOSS-GRV-CU
- Ligne **verte**
 - PUI-CHX-COR-FUN-VV
- Ligne **Bleue**
 - Croisettes – Moudon
- Ligne **Jaune**
 - Palézieux-Oron-Vauderens-Romont

**Gazons, haies,
clôtures, balles
rondes,...**



5 endroits sont mis à disposition par des agriculteurs de la commune pour le dépôt de gazon.

Besencens

MM. Ernest Currat, Yves Currat et Dominique Menoud

Fiaugères

M. Jean-Claude Jaccoud

Saint-Martin

M. Jean-Luc Maillard

Grange de M. Marc Piccand (rte de Châtel 120a)

Les dépôts sont tolérés entre le 20 avril et le 10 novembre, entre 08h00 et 19h00 et seul le dépôt de gazon est autorisé.

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

- les **murs et clôtures** ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins **de 1.65 m' du bord de la chaussée** le long des routes publiques
- la hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers

Ces distances sont également applicables pour les balles rondes déposées par les agriculteurs en bord de leur terrain.

Chiens



**Plus d'infos sur
www.fr.ch/saav**

La Préfecture de la Veveyse et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

C'est pourquoi nous rappelons quelques principes à respecter :

- **du 1^{er} avril au 15 juillet**, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt
- toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui (habitations et prairies). A défaut elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre. A cet effet des « robidogs » sont placés à différents endroits de la commune pour y déposer les sacs qui ne doivent pas être lancés dans les champs lors des promenades !
- tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né. L'identification du chien doit être effectuée par un/e vétérinaire qui transmettra les données relevées à la banque de données AMICUS. Le détenteur habituel d'un chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données AMICUS, dans les 15 jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.

Forêts



Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.

Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079 634 66 10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079 409 35 44

Désinfection – dératisation



Les personnes qui souhaitent obtenir une adresse pour les problèmes d'hôtes indésirables dans leur maison peuvent s'adresser au bureau communal où une adresse leur sera transmise pour les traitements suivants :

- **Désinfection • Désinsectisation •**
- Dératisation • Dépigeonnage (protection)**
- **Traitement du bois • Nids de guêpes**

Elimination des déchets d'animaux



Le centre de collecteur régional est situé à l'ancien dépôt militaire sur la route principale entre Le Crêt et les croisées de Sâles

Tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

du lundi au samedi de 13h30 à 15h30

**Respectez l'eau :
Abandonnez les
mauvaises habitudes !**



Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toute sorte de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation.

Un geste facile au quotidien : mettre à LA POUBELLE TOUT ce qui est AUTRE que le papier wc !

De plus, veillez à utiliser vos **produits de douche et de nettoyage de façon mesurée**, ceci pour limiter au maximum la pollution de nos eaux par les micropolluants (substances synthétiques très difficilement dégradables en STEP).

La dureté totale de l'eau en degrés français se situe à environ fH° 24.2 et le PH à 7.5

Vidange des piscines



Le trop plein et la vidange de piscines doivent être raccordés à la canalisation des eaux claires.

L'installation de désinfection de la piscine sera mise hors service au minimum 48 heures avant la vidange de la piscine. La vidange doit s'effectuer par une vanne 2" au maximum. Les eaux de rinçage du filtre et de nettoyage seront déversées dans la canalisation des eaux usées.

**Ordures ménagères -
déchèterie**



Merci de respecter la nature ! Les déchets ne doivent pas être déposés en bordures de routes (canette en alu, bouteilles en verre...)

Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie Art Sucré. Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes. La collecte est organisée le **jeudi**

- ✓ à côté du local du feu, Saint-Martin
- ✓ à la croisée de la rte de Châtel et rte de la Praela, Saint-Martin
- ✓ à la croisée rte de Bussigny, Saint-Martin
- ✓ au carrefour du Jordil
- ✓ à l'ancienne laiterie, Besencens
- ✓ à l'ancienne école, Besencens
- ✓ à l'abri PC, Fiaugères
- ✓ à la croisée rte Fusion-rte Porsel, Fiaugères

**Vignettes offertes
pour les enfants
de 0 à 2 ans**



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

**4 lots d'étiquettes de 35 litres
par année et par enfant**



Pensez aux enfants !

Sur les routes communales dans les quartiers d'habitation, même si la vitesse est autorisée à 50 km/h, chaque automobiliste doit adapter sa vitesse en fonction de la configuration du lieu.



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi.

**Inscriptions auprès du bureau communal
021 907 88 73 ou commune@saint-martin-fr.ch**

Gym aînés



**Pour contribuer
pleinement au maintien de
votre corps et de votre
santé !**

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Brillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement.
Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

Accueil ExtraScolaire



www.saint-martin-fr.ch
rubrique école-accueil
extrascolaire

L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au 079 233 17 40 ou aes.stmartin@gmail.com



Une équipe motivée organise diverses activités autour du sentier des arbres.

Cours botanique :

tous les vendredis des mois d'avril et mai de 18h à 20h au parcours Vita à Fiaugères

Rallye des familles – fête de la nature :

26 mai 2018 de 14h à 17h

Consultez le nouveau site du sentier des arbres pour obtenir plus de renseignements

<https://sentierdesarbres.ch>

Atelier Jeunesse de la Veveyse



L'Atelier Jeunesse accueille dorénavant, dans différents locaux communaux, tous les jeunes de la Veveyse de la 7ème à la 11ème Harmos ainsi que les jeunes n'étant plus au Cycle d'Orientation (jusqu'à 18 ans). Ils bénéficient des locaux, du matériel (jeux intérieur et extérieur, fournitures pour le bricolage, etc.) de l'écoute et du soutien des animatrices pour la réalisation de leurs projets.

A **Saint-Martin** les accueils ont lieu les vendredis (une semaine sur deux) de **15h30 à 18h30 à la salle polyvalente.**

Agenda des prochaines rencontres en haute Veveyse sur www.atelier-jeunesse.ch

Caisse communale

Changement de personnel



Nous avons le plaisir de vous informer qu'à la suite d'une mise au concours, **Madame Carole Savoy** a été nommée caissière communale avec une entrée en fonction au **1^{er} juin 2018**.

Madame Savoy, qui remplacera Madame Christine Rigolet, travaille déjà au sein de l'administration communale depuis 2013 pour le secrétariat du service des constructions. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Madame Rigolet quittera officiellement son poste le 30 septembre 2018. Nous la remercions d'ores et déjà pour toutes ces années passées à la caisse communale de Fiaugères puis de Saint-Martin dès la fusion des communes. Nous formulons nos meilleurs vœux pour son avenir professionnel et personnel. Madame Rigolet sera remerciée officiellement lors de l'assemblée communale de décembre 2018.

Bureau communal



Horaires

Secrétariat	lundi	14h00 - 17h00
	jeudi	09h00 - 11h30
		14h00 - 18h30

Caisse	mardi	15h00 - 18h00
---------------	-------	---------------

Durant l'été, le bureau communal sera fermé du 30 juillet au 17 août 2018 inclus

Nous vous souhaitons un printemps ensoleillé et vous attendons nombreux à la prochaine assemblée communale du 14 mai 2018.

Le Conseil communal

Pour faire suite à la décision de l'Assemblée communale du 7 décembre 2017, un défibrillateur sera installé prochainement sous le couvert d'entrée de la salle polyvalente



- ✓ Vous avez 18 ans révolus ?
- ✓ Vous bénéficiez d'une bonne condition physique et psychique ?
- ✓ Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?

Voulez-vous devenir Premier Répondant ?



**Le but est de prodiguer précocement les gestes qui peuvent sauver une vie
(massage cardiaque et défibrillation)**

Conditions :

- Avoir la volonté de suivre ou avoir suivi une formation BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) reconnue SRC, à répéter chaque 2 ans
(coût du premier cours pris en charge par la commune)
- Etre en possession d'un smartphone pour l'alarme et s'inscrire via l'application « First Responder Fribourg » sur votre smartphone

Inscriptions et renseignements :

Mme Sandra Gothuey, Conseillère communale 079 275 89 95

Les néophytes : belles, mais parfois envahissantes

Planter un arbuste dans son jardin n'est pas anodin.

Certaines plantes représentent en effet un véritable danger pour l'environnement. C'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention sur la problématique des plantes envahissantes que l'on appelle plus communément " néophyte " , bien que toutes les néophytes ne soient pas envahissantes.

On entend par envahissante, toute espèce introduite en Europe depuis l'an 1500 et qui se répand rapidement au détriment de nombreuses espèces typiques d'un milieu naturel. Les invasions biologiques sont désormais considérées, à l'échelle mondiale, comme la deuxième cause d'extinction d'espèces et d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction d'habitats naturels. De plus, certaines de ces espèces représentent un risque considérable pour la santé humaine (Berce du Caucase, Ambroisie à feuille d'armoise).

La Suisse n'est pas épargnée par ce problème, c'est pourquoi la Commission pour la conservation des plantes sauvages (CPS) a réalisé une liste noire des plantes envahissantes de Suisse. Elle regroupe les plantes causant des dommages au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie et dont l'expansion doit être empêchée. Cette liste peut être consultée sur le site Internet de la CPS **www.infoflora.ch**

L'une des principales causes de prolifération des néophytes est leur plantation dans les jardins privés et publics. De nombreuses espèces envahissantes sont encore en vente libre, c'est pourquoi une attention particulière doit être portée aux choix des essences à planter. De plus, si l'une ou l'autre de ces plantes poussent dans votre jardin, il est fortement conseillé de la/les supprimer. La lutte contre les néophytes est efficace pour autant qu'elle respecte certaines conditions. Afin d'être en mesure d'éradiquer ces plantes, il est important de consulter au préalable le dossier "néophytes" sur le site Internet du Bureau cantonal de la protection de la nature et du paysage **www.fr.ch/snp**

Merci de votre contribution en faveur de la nature !

Quelques exemples de néophytes :



Arbre à papillons



Berce du Caucase



Renouée du Japon

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 Coaching stop-tabac en 4 séances	 Cours stop-tabac en groupe en 4 séances
1. Faire le point - Analyser ses habitudes de consommation - Différencier les avantages et les inconvénients du changement - Planifier l'arrêt 2. Préparation - Identifier ses ressources, forces, obstacles - Développer des alternatives - Définir un programme personnalisé 3. Action - Arrêter - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision 4. Consolidation - Renforcer les acquis - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes - Évaluer le changement	
Entretien d'orientation	
Conseils ponctuels et soutien personnalisé	
Tarifs	
• Coaching individuel CHF 300.- • Cours de groupe CHF 350.- • Entretien d'orientation CHF 50.-	

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.